Expansion des exportations—Loi

Y a-t-il un meilleur moyen de garantir que la SEE s'oriente vers de saines pratiques concurrentielles que de faire en sorte que son conseil d'administration soit issu du secteur privé? Toute personne qui vient du secteur privé, monsieur le Président, comprend ce que nous disons actuellement. Elle sait qu'il vient toujours un moment où il faut régler ses comptes. Si vous empruntez, comme le gouvernement le fait aujourd'hui, de l'argent à plus de 12 p. 100 et le prêtez ensuite à quelqu'un d'autre, par exemple le métro de New York, à 9 p. 100, il faut payer la différence de 3 p. 100. C'est aussi simple que cela. C'est une concession, une subvention. Malheureusement, dans notre cas, lorsque le gouvernement agit ainsi par l'intermédiaire de la SEE, ce sont les Canadiens qui payent cette différence de 3 p. 100. Je prétends, monsieur le Président, que cet amendement garantirait au moins à la SEE un plus grand nombre d'administrateurs venant du secteur privé.

J'ai dit que ce n'était qu'un des aspects du financement par la SEE qu'un conseil d'administration privé pourrait modifier. La deuxième chose que ferait un tel conseil d'administration serait de faire intervenir la SEE seulement lorsque c'est vraiment nécessaire. La SEE peut facilement devenir une béquille, et je prétends que c'est ce qu'elle est devenue pour de nombreuses organisations au Canada. C'est le cas des compagnies privilégiées qui ont obtenu la majorité de leur financement par l'intermédiaire de la SEE, car il est très facile de s'adresser à elle; il suffit de lui soumettre une proposition quelconque et, en un clin d'œil, vous avez votre financement. Et ce sont les Canadiens qui payent la subvention, le tout au nom du commerce.

Je suis persuadé qu'une personne du secteur privé au conseil d'administration de la SEE, beaucoup mieux qu'un bureaucrate, comprendrait ce que je veux dire. Si vous êtes de mon avis, j'espère que le ministre acceptera notre proposition et qu'il fera en sorte que cette nouvelle orientation vers le secteur privé amène la SEE à ne consentir qu'un financement concurrentiel et aussi à accepter ce que j'ai dit au début, c'est à dire l'encouragement du commerce avec les pays en voie de développement et non le recours à une aide pure et simple.

Je voudrais renvoyer les députés, monsieur le Président, à un article très intéressant intitulé «Development Assistance: Trade versus Aid and the Relative Performance of Industrial Countries» rédigé par Alexander J. Yeats de la CNUCED à Genève. Vous verrez dans cet ouvrage qu'en tant que nation qui commerce et qui accorde de l'aide, le Canada a de bien piètres résultats si on le compare à la majorité des autres pays industrialisés. Je le répète: dans nos relations commerciales avec les pays en voie de développement, nous avons non seulement volé ces pays, mais nous y avons nous-mêmes perdu, et j'espère revenir plus longuement sur ce point un peu plus tard dans ce débat.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, en présentant cette motion, le parti conservateur veut en fait s'assurer que le gouvernement ne nommera pas le président de la Société pour l'expansion des exportations de même que les 14 administrateurs, mais plutôt seulement trois des administrateurs de la Société, outre le président, les autres membres du conseil venant de l'extérieur.

J'ai écouté attentivement nombre de discours. Selon le député qui vient de se rasseoir, il faut veiller à ce que les autres administrateurs proviennent du secteur privé. Il me semble effectivement acceptable que certains d'entre eux soient du secteur privé, monsieur le Président, car bien des sociétés privées exportent effectivement leurs marchandises dans le monde entier et ont recours aux services de la Société pour l'expansion des exportations. Je crois également qu'il est bon, en principe, que le conseil d'administration d'une société d'État compte quelques membres qui ne font pas partie de la Fonction publique de façon qu'elle soit plus ouverte et démocratique.

J'ai cependant des réserves au sujet du libellé de cet amendement: il ne renferme aucune disposition obligeant la Société à rendre des comptes ou garantissant une authentique démocratie. Le parti conservateur fait expressément allusion au secteur privé. Je suis prêt à accepter la participation de ce secteur au conseil. Toutefois, dans la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, il n'est nulle part fait mention des provinces qui, à mon avis, sont très importantes lorsqu'il s'agit de commerce. Bien des provinces ont de nombreux fonctionnaires qui s'ocucpent activement de commerce. Je songe particulièrement au volume gigantesque des exportations de ma propre province, la Saskatchewan. Je songe également à la Colombie-Britannique, à l'Ontario, au Québec et à beaucoup d'autres provinces. Pourtant, on ne prévoit absolument pas la participation au conseil de sociétés d'État indépendantes des ministères du gouvernement. Nombre de sociétés d'État sont très actives sur les marchés d'exportation mondiaux. D'autres, comme la société de la potasse de la Saskatchewan et Hydro-Québec exportent également leurs produits. Peut-être devraient-elles être représentées au conseil d'administration de la Société pour l'expansion des exportations.

• (1140)

Si l'on voulait rendre la SEE vraiment plus accessible et démocratique, il faudrait également faire une place aux travailleurs des entreprises exportatrices. Il n'est nulle part question de réserver des postes d'administrateur à des gens travaillant pour la SEE ou pour des sociétés exportatrices. Ces derniers pourraient être nommés ou élus par les syndicats en cause ou de quelque autre manière. Mais la motion ne prévoit aucunement la représentation des travailleurs qui fabriquent les marchandises, assurent les services et rendent ces sociétés productives.

L'autre point est que nous avons une motion d'une portée illimitée et quand nous acceptons comme il est dit à l'article 3, que le reste des membres du conseil d'administration soient nommés par le gouverneur en conseil, que ces personnes ne devront pas occuper un emploi permanent de la Fonction publique du Canada, soit directement ou indirectement, ou dans la Fonction publique d'une autre province canadienne, et ainsi de suite, de cette manière nous permettons au gouvernement de nommer certains directeurs. On ne précise aucune condition à remplir par le candidat. Par exemple, le gouvernement pourra nommer tous les Donald MacDonald qu'il voudra. Nous pourrions avoir d'autres commissions d'étude économique présidées par des Donald MacDonald. Le gouvernement pourra nommer des anciens partisans politiques, des anciens partisans libéraux. Par exemple, des Jim Coutts, des Jack Horner, bien d'autres anciens ministres et députés. Cela pourrait être d'autres occasions en or pour d'anciens politiques. Mais encore une fois, le parti conservateur s'abstient de le préciser.